



Arrêté du 14 NOVEMBRE 2024

La Directrice Générale de LIMOGES HABITAT,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article R 421-18,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT, en date du 19 JUIN 2024 relative aux délégations de signature accordées par la Directrice Générale aux membres du personnel de LIMOGES HABITAT,

ARRETE :

Pour les secteurs d'activités dont il a la charge et sous le contrôle de la Directrice Générale de LIMOGES HABITAT, procuration est donnée à :

ARTICLE UNIQUE :

Monsieur Jean-Baptiste CHAU, Responsable de service, pour :

- signer les devis et factures locataires relatives à des imputations locatives,
- signer les bons de commande inférieurs à 24 999,99 € H. T. pour l'exécution des marchés relevant de son domaine d'activité, ainsi que les attestations de TVA à taux réduit.

Fait à Limoges, le 14 novembre 2024



La Directrice Générale,

Céline MOREAU

